



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

17 juin 2013

### PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Monsieur Michel Côté :

- 1) Concernant le point 8.8 Réfection de trottoirs au centre-ville – Adjudication de contrat, est-ce que les montants soumissionnés étaient représentatifs de l'estimation préalable et est-ce que des vérifications ont été faites, à savoir si il était possible de la faire en régie.

Réponse du maire :

Ces travaux ne pouvaient être faits en régie.

Réponse du greffier :

Le montant soumissionné est supérieur à l'estimation préalable des coûts effectuée.

- 2) À propos de la tour d'eau au Colisée Béton provincial, M. Côté demande s'il s'agit d'un ajout au projet de réfection du Colisée Béton provincial.

Réponse du conseiller Claude Harrison :

La tour d'eau du Colisée Béton provincial était défectueuse et on devait procéder rapidement à son remplacement vu la courte période pendant laquelle le Colisée est fermé.

- 3) Au sujet des marquises extérieures au Colisée Béton provincial, est-ce qu'elles auraient dû être prévues au contrat?

Réponse du conseiller Claude Harrison :

Les marquises n'étaient pas prévues initialement au contrat, mais ce qui importe, c'est de rendre l'endroit le plus sécuritaire possible pour les usagers et les employés.

➤ Monsieur Benoit Harrison :

- 1) M. Harrison demande pourquoi des soumissions pour un camion ont été demandées?

Réponse du maire :

Pour les besoins du Service de l'entretien du territoire.